



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/94  
31 janvier 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 30 JANVIER 1995, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRÈS  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un message daté du  
24 janvier 1995 (voir annexe) qui vous est adressé par S. E. M. José Eduardo dos  
Santos, Président de la République d'Angola.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente  
lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Afonso VAN-DUNEM "MBINDA"

ANNEXE

Lettre datée du 24 janvier 1995, adressée au Secrétaire  
général par le Président de la République d'Angola

À la veille d'une nouvelle réunion du Conseil de sécurité au cours de laquelle certaines questions concernant le processus de paix en Angola seront examinées, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur certains points qui présentent à notre avis une importance capitale pour le succès de ce processus.

Le Gouvernement angolais, résolu à appliquer pleinement le Protocole de Lusaka (S/1994/1441, annexe), a pris des initiatives qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à détendre le climat politique dans le pays et sont susceptibles de jeter les bases d'une confiance mutuelle entre les autorités angolaises et l'União Nacional para a Independencia Total de Angola (UNITA), de sorte que l'application des accords conclus à Lusaka puisse se poursuivre normalement, et sans qu'aucun obstacle risque de contrecarrer les aspirations à la paix du peuple angolais.

Compte tenu des progrès, si modestes soient-ils, enregistrés dans l'application du Protocole de Lusaka, il importe de mettre en place immédiatement les mécanismes visant à assurer la paix visés dans le Protocole, parce qu'ils contribueront non seulement à accélérer sensiblement le processus mais aussi à renforcer la paix.

En conséquence, nous estimons que les efforts louables déployés par l'Organisation des Nations Unies en Angola, par l'intermédiaire de votre Représentant spécial, M. Allioune Blondin Beye, auraient davantage d'impact sur le processus de paix si le Conseil de sécurité approuvait le déploiement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) à la prochaine séance qu'il doit consacrer à cette question, le 8 février à New York.

Une telle décision illustrerait l'attachement de la communauté internationale au maintien de la paix en Angola et contribuerait incontestablement à mettre fin à l'ambiguïté et à l'hésitation qui semblent persister au sein de l'UNITA.

Sachant le vif intérêt que vous portez à la solution du conflit angolais, je suis convaincu que vous recommanderez au Conseil de sécurité de mettre en place UNAVEM III et de la déployer sur le territoire angolais dès que possible, avec pour mandat de remplir le rôle qui lui est assigné dans le Protocole de Lusaka.

Le Président de la République d'Angola

(Signé) José Eduardo DOS SANTOS

-----